



**Mediterranean
Action Plan**
Barcelona
Convention



Prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement

Guide de calcul des indicateurs quantitatifs

(lignes directrices)

Index

A - Protection de la nature et de la biodiversité	3
B - Environnement bâti	5
C - Durabilité sociale, économique et culturelle	25
D - Politique et gouvernance	36

A - Protection de la nature et de la biodiversité

A.1 Changement climatique

Critère	A1.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Type	Obligatoire
Indicateur	Quantité totale de gaz à effet de serre en tonnes (unités d'équivalents dioxyde de carbone) produite au cours d'une année civile, divisée par la population actuelle de la ville
Unité de mesure	Tonnes d'éq. CO ₂ /habitant

Méthode d'évaluation

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées pour les macro-secteurs clés dans lesquels les autorités locales peuvent influencer la consommation d'énergie et, par conséquent, réduire les émissions de CO₂ correspondantes.

Les principaux macro-secteurs à prendre en compte sont les suivants :

- Bâtiments et éclairage public
- Transport

Les secteurs compris dans « Bâtiments et éclairage public » sont les suivants :

- Bâtiments municipaux (bâtiments appartenant aux autorités locales).
- Bâtiments tertiaires (non municipaux) (bâtiments et installations du secteur tertiaire, par exemple bureaux d'entreprises privées, banques, activités commerciales et de détail, hôpitaux, etc.)
- Bâtiments résidentiels (bâtiments principalement utilisés comme bâtiments résidentiels. Les logements sociaux sont compris dans ce secteur).
- Éclairage public (détenu ou géré par les autorités locales - par exemple, éclairage des rues et feux de circulation).

Les secteurs compris dans la catégorie « Transport » sont les suivants :

- Parc automobile municipal (Véhicules détenus et utilisés par l'administration de la collectivité locale).
- Transports publics (bus, tramway, métro, transport ferroviaire urbain et navires locaux utilisés pour le transport de passagers).
- Transport privé et commercial (transport routier, ferroviaire et maritime) sur le territoire de la collectivité locale, faisant référence au transport de personnes et de marchandises non précisé ci-dessus (par exemple, voitures particulières et transport de marchandises).

Calcul de la valeur de l'indicateur :

1. Sur une année civile, calculer les consommations finales d'énergie par vecteur énergétique (par exemple, électricité, gaz naturel, etc.) utilisées dans les différents secteurs (par exemple, bâtiments résidentiels, transports publics, etc.) sur le territoire de l'autorité locale
2. Calculer les émissions de CO₂ pour chaque vecteur d'énergie en multipliant la consommation finale d'énergie par le coefficient d'émission correspondant. Les coefficients d'émission du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) peuvent être utilisés.
3. Additionner toutes les émissions de CO₂ calculées à l'étape précédente.
4. Diviser les émissions totales de CO₂ calculées à l'étape précédente par la population actuelle de la ville.

Si les données relatives à un secteur spécifique ne sont pas disponibles, l'indicateur peut tout de même être calculé. Les informations manquantes sont signalées dans le formulaire de candidature.

Outil : <https://emissionfactors.com/knowledge/questions/26/criteria-for-choosing-the-best-emission-factor/>

A.3 Utilisation durable des ressources

Critère	A3.1 Efficacité de l'usage de l'eau
Type	Obligatoire
Indicateur	Volume d'eau distribué moins le volume d'eau utilisé divisé par le volume total d'eau distribué.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

Il est possible qu'une partie de l'eau fournie dans une ville soit perdue avant d'atteindre les utilisateurs en raison de fuites qui sont généralement dues à des systèmes d'extension de réseaux d'eau anciens et détériorés.

Étapes de calcul :

- Calculer le volume total d'eau fourni dans la ville (A) - dénominateur
- Calculer le volume d'eau utilisé (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $B/A \times 100$ (%)

B - Environnement bâti

B.1 Littoral résilient

Critère	B1.2 Zone de retrait
Type	Recommandé
Indicateur	Superficie des terrains bâtis dans la zone de retrait/superficie totale de la zone de retrait de 100 m
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

La zone de retrait du littoral marque à partir de la côte la largeur de la bande dans laquelle toute construction est interdite. Le concept de retrait du littoral et l'obligation de l'appliquer sont définis par le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée, adopté en 2008 et en vigueur depuis 2011. Les raisons qui motivent la prescription d'une zone de retrait et les principes généraux du Protocole sont définis aux articles 5 et 6, et prévoient ce qui suit :

1. Éviter les risques auxquels est confrontée la zone côtière, notamment en prévenant les dommages que peuvent produire les aléas naturels, tels que l'érosion, les catastrophes naturelles et les changements climatiques ;
2. Préserver les valeurs naturelles et paysagères de la côte et les dynamiques naturelles liées à ces valeurs ;
3. Garantir le libre accès à la mer et à la côte, ce qui, selon les conditions locales, implique de permettre des formes acceptables d'utilisation à des fins récréatives.

Dans le contexte de l'élévation du niveau de la mer, cette mesure appartient au groupe des mesures dites « sans grand regret », c'est-à-dire des mesures qui causent peu de désagréments à la société mais susceptibles d'apporter d'importants avantages. Le petit préjudice concerne surtout les propriétaires de terrains privés qui, par la mise en place de la zone de retrait, perdent la possibilité de faire des profits à court terme. Toutefois, sur le long terme, ces promoteurs sont également protégés par cette mesure contre les coûts et les dommages dus aux inondations par la mer.

Étapes de calcul :

- Calculer la superficie de la bande de retrait (A) - dénominateur
- Calculer la superficie des terrains bâtis dans la bande de retrait (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $B/A \times 100$ (%)

Remarque :

- Aux fins de l'analyse des zones de retrait, les terrains bâtis ne comprennent que les terrains couverts de structures permanentes, y compris d'infrastructures de transport, c'est-à-dire les terrains sur lesquels se trouvent des bâtiments ou des infrastructures de transport.

B.2 Utilisation durable du sol

Critère	B2.1 Densité urbaine
Type	Obligatoire
Indicateur	Surface bâtie par habitant
Unité de mesure	m ² /habitant

Méthode d'évaluation

Dans les villes denses, les connexions sont plus efficaces en raison d'une plus grande proximité. La dépendance à la voiture, les consommations d'énergie et les émissions de carbone sont réduites. Les transports publics sont plus performants. En parallèle, une ville dense a une consommation réduite dans les secteurs à valeur écologique et agricole.

Étapes de calcul :

- Calculer la surface totale des terrains bâtis dans la ville, en m² (A) - numérateur
- Déterminer le nombre d'habitants de la ville (B) - dénominateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : A/B (m²/habitant)

Remarque :

- Les terrains bâtis comprennent les terrains résidentiels, les terrains industriels, les terrains commerciaux, les terrains utilisés par des services publics, les terrains à usage mixte, les terrains utilisés pour le transport et les communications, pour les infrastructures techniques, les terrains à usage de loisirs (source EUROSTAT) soit tout terrain sur lequel se trouvent des bâtiments et/ou des structures non constructibles.

Critère	B2.2 Conservation des terres
Type	Recommandé
Indicateur	Superficie des terrains non aménagés ayant une valeur écologique ou agricole / superficie de la ville.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

La plupart des zones urbaines se trouvent dans un état de développement et de réaménagement continus, le parc immobilier et les infrastructures faisant l'objet d'activités simultanées de construction, d'exploitation, de rénovation et de démolition. Dans de nombreux cas, le développement ou le réaménagement est inefficace au regard de l'utilisation de terres qui seraient autrement précieuses à des fins écologiques ou agricoles. Dans ce contexte, la quantité de ces terres qui restent inexploitées constitue une information utile pour élaborer des stratégies visant à assurer un aménagement urbain performant, tout en garantissant l'intégrité des services écologiques et agricoles.

Étapes de calcul :

- Calculer la superficie de la ville (A) - dénominateur
- Calculer la superficie non aménagée des terres considérées par les autorités comme ayant une valeur écologique et agricole (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $A/B \times 100$ (%)

Remarque :

- Il convient de tenir uniquement compte des zones dont la valeur écologique ou agricole est reconnue, y compris en cas de zones reconverties.
- Les parcs et les places ne sont pas considérés comme des terrains non aménagés.
- Définition de la valeur agricole : une surface destinée à des usages agricoles (alimentation, fourrage, etc.)
- Définition de la valeur écologique : une surface qui a une valeur écologique parce qu'elle fournit un soutien aux formes de vie indigènes, qui constituent les écosystèmes naturels.

Critère	B2.3 Perméabilité des sols
Type	Recommandé
Indicateur	Superficie des surfaces perméables sur la superficie totale de la ville.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

La perméabilité des terres fait référence à la capacité de transmettre l'eau au sol. Il s'agit d'une problématique importante liée à la recharge en eau des aquifères et à la réduction des effluents. L'imperméabilisation du sol (le recouvrement du sol par un matériau imperméable) est l'une des principales causes de la dégradation des sols. L'imperméabilisation des sols a souvent une incidence sur la hausse du risque d'inondation et de pénurie d'eau et contribue au réchauffement climatique.

Étapes de calcul :

- Calculer la surface (S_a) de la zone de la ville (m^2).
- Calculer la surface des zones ayant un revêtement différent ou occupées par des constructions dans la zone de la ville (c'est-à-dire espaces verts, surfaces pavées d'asphalte, surfaces occupées par des bâtiments, etc.). Inclure toutes les surfaces dans la zone de la ville de sorte que :

$$S_a = \sum_{i=1}^n S_{a,i}$$

S_a = surface totale de la zone de la ville

$S_{a,i}$ = i-ème surface dans la zone de la ville (m^2)

- Calculer la perméabilité réelle du sol en tenant compte du coefficient de perméabilité de chaque surface.

$$S_{a,perm} = \sum_{i=1}^n (S_{a,i} \times \alpha_i)$$

$S_{a,i}$ = i-ème surface dans la zone de la ville (m^2)

α_i = coefficient de perméabilité de la i-ème surface

- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $\frac{S_{a,perm}}{S_a} \times 100$

Remarque :

- Coefficients de perméabilité de référence :
 - Gazon = 1
 - Gravier = 0,9
 - Sable = 0,9
 - Grilles en plastique remplies de terre/herbe = 0,8
 - Grilles en béton reposant sur l'herbe = 0,6
 - Grilles en béton reposant sur du gravier = 0,6
 - Éléments imbriqués reposant sur du sable = 0,3
 - Éléments imbriqués reposant sur du gravier = 0,3
 - Éléments imbriqués reposant sur un revêtement en béton = 0
 - Chaussées continues reposant sur du béton = 0
 - Asphalte = 0

B.3 Transport local

Critère	B3.1 Disponibilité des systèmes de transport public [à grande capacité]
Type	Obligatoire
Indicateur	Somme des kilomètres de réseaux de transport public (y compris à grande capacité) fonctionnant dans la ville, divisée par un 100 000e de la population totale de la ville.
Unité de mesure	km/100 000 habitants

Méthode d'évaluation

Un réseau de transport urbain joue un rôle majeur dans la satisfaction des besoins de mobilité des personnes et peut permettre de sensibiliser aux embouteillages et à la flexibilité des systèmes de transport.

L'examen de la zone urbaine en tant que système territorial permet de placer au premier plan le rôle des infrastructures de transport pour définir les fonctions de relation du territoire et les liens sociaux et économiques entre les activités.

Étapes de calcul :

- Calculer un 100 000^e de la population totale de la ville (A) - dénominateur
- Calculer les kilomètres des réseaux de transport public (y compris séparément ceux à grande capacité) fonctionnant dans la zone de la ville (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : B/A, exprimée en kilomètres de réseau de transport public et de système de transport public à grande capacité pour 100 000 habitants.

Remarque :

- Les transports publics à grande capacité peuvent comprendre les rails lourds, le métro et le réseau de trains de banlieue.

Critère	B3.2 Nombre d'automobiles personnelles par habitant
Type	Recommandé
Indicateur	Nombre total d'automobiles personnelles immatriculées dans une ville divisé par la population totale de la ville.
Unité de mesure	n/habitant

Méthode d'évaluation

La réduction de l'utilisation des véhicules privés contribue à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce résultat n'est généralement atteint que lorsque les autres moyens de transport sont de bonne qualité. La pédagogie et l'information jouent également un rôle essentiel dans la modification du comportement des citoyens. Le nombre de véhicules personnels par habitant donne des renseignements sur la nécessité de disposer d'autres infrastructures de transport.

Étapes de calcul :

- Calculer la population totale de la ville (A) - dénominateur
- Calculer le nombre total d'automobiles personnelles immatriculées dans la ville (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : A/B (n/habitant)

Remarque :

- Le nombre total d'automobiles personnelles immatriculées comprend les automobiles utilisées à des fins personnelles par des entreprises commerciales. Ce nombre ne comprend pas les automobiles, les camions et les fourgonnettes utilisés pour la livraison.

Critère	B3.3 Étendue et connectivité des pistes cyclables
Type	Recommandé
Indicateur	Longueur totale des pistes cyclables de la ville pour 100 000 habitants.
Unité de mesure	km/100 000 habitants

Méthode d'évaluation

Ce critère vise à encourager l'utilisation du vélo comme alternative à la voiture particulière. Cela entraînerait une diminution des niveaux d'encombrement des routes, ainsi qu'une réduction de la pollution, améliorant de manière significative la qualité de l'air. La disponibilité d'un réseau de pistes cyclables de qualité dans la ville, en termes de longueur et de connectivité, constitue un élément clé pour promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de transport alternatif.

Étapes de calcul :

- Calculer la population totale de la ville (A) - dénominateur
- Calculer les kilomètres linéaires de pistes cyclables sécurisées dans la ville (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : B/A (km/100 000 habitants)

Remarque :

- Ce critère ne prend en compte que les mètres linéaires de piste cyclable sécurisée, c'est-à-dire une piste protégée, exclusivement réservée aux vélos ou partagée avec les piétons (voie piétonne et cyclable), signalée par des panneaux de signalisation spécifiques, ainsi que par des bandes qui l'entourent le long de son parcours.
- Il évalue, sans distinction, les pistes cyclables sur des voies réservées et celles partagées avec les piétons. En outre, les pistes cyclables dans les espaces verts sont également comptabilisées.

B.4 Pollution et déchets

Critère	B4.1 Collecte des déchets urbains solides
Type	Obligatoire
Indicateur	Total des déchets urbains solides collectés dans la municipalité par personne.
Unité de mesure	Tonnes/habitant

Méthode d'évaluation

Cet indicateur donne des renseignements sur la quantité de déchets produits par une ville. Cet aspect est étroitement lié aux problèmes environnementaux associés à la production de déchets et à la gestion des déchets solides dans une ville. Ce dernier aspect est fondamental car il contribue de manière significative à la santé publique.

Étapes de calcul :

- Calculer la quantité totale de déchets solides (ménagers et commerciaux) produite en tonnes (A) - numérateur
- Calculer la population totale de la ville (B) - dénominateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : A/B , c'est-à-dire le total des déchets urbains solides collectés par habitant en tonnes

Remarque :

Par déchets municipaux, on entend les déchets collectés par ou pour le compte des municipalités. Les déchets municipaux doivent comprendre les déchets provenant :

- des ménages ;
- des activités commerciales et assimilées, des petites entreprises, des immeubles de bureaux et des institutions (par exemple écoles, hôpitaux, bâtiments publics).

La définition doit également viser :

- les déchets encombrants (par exemple les produits blancs, les vieux meubles, les matelas) ;
- les déchets de jardin, les feuilles, la tonte de gazon, les balayages de rue, le contenu des conteneurs à ordures et les déchets de nettoyage des marchés, s'ils sont gérés comme des déchets ;
- les déchets provenant de certains services municipaux, c'est-à-dire les déchets provenant de l'entretien des parcs et jardins, les déchets provenant des services de nettoyage des rues (par exemple, balayages, contenu des conteneurs à ordures, déchets de nettoyage des marchés), s'ils sont gérés comme des déchets.

La définition exclut :

- les déchets provenant du réseau d'égouts municipal et de leur traitement ;
 - les déchets municipaux de construction et de démolition.
-

Critère	B4.2 Recyclage des déchets solides
Type	Recommandé
Indicateur	Quantité totale de déchets solides de la ville qui est recyclée, en tonnes, divisée par la quantité totale de déchets solides produits dans la ville, en tonnes.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

Le recyclage est la récupération et la réutilisation de matériaux provenant des déchets. Le recyclage des déchets solides fait référence à la réutilisation de produits manufacturés dont les ressources peuvent être récupérées et réutilisées. Les méthodes d'élimination des déchets solides et les niveaux de collecte constituent un élément important de la gestion environnementale de la ville. Une collecte, une gestion et un recyclage efficaces des déchets solides urbains sont une stratégie importante pouvant permettre de multiples améliorations tant en matière de préservation de l'environnement que de santé.

Étapes de calcul :

- Calculer la quantité totale de déchets solides de la ville qui sont recyclés en tonnes (A) - numérateur
- Calculer la quantité totale de déchets solides produits dans la ville en tonnes (B) - dénominateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $A/B \times 100$ (%)

Remarque :

- Les matériaux recyclés désignent les matériaux détournés de la filière des déchets, récupérés et transformés en nouveaux produits conformément aux permis et règlements des autorités locales.
- Les déchets dangereux qui sont produits dans la ville et qui sont recyclés doivent être déclarés.

Critère	B4.3 Traitement de l'eau
Type	Obligatoire
Indicateur	Quantité totale d'eaux usées de la ville ayant subi un traitement primaire divisée par la quantité totale d'eaux usées produite dans la ville et collectée.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

Le traitement des eaux usées est un processus utilisé pour éliminer les impuretés et convertir les eaux usées en un effluent qui peut être réintégré dans le cycle de l'eau en ayant une incidence minimale sur l'environnement. Le système de traitement des eaux usées est un indicateur majeur du niveau de développement local et de la santé de la collectivité.

Étapes de calcul :

- Calculer la quantité totale d'eaux usées de la ville ayant subi un traitement primaire (A) - numérateur
- Calculer la quantité totale d'eaux usées produites dans la ville et collectées (B) - dénominateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $A/B \times 100$ (%)

Remarque :

- Le traitement primaire des eaux usées fait référence à la séparation physique des matières solides en suspension du flux d'eaux usées à l'aide de décanteurs primaires.
- Certaines villes ne disposent pas de système de traitement des eaux usées. Il convient de le signaler.

Critère	B4.4 Concentration de particules fines (PM2,5)
Type	Recommandé
Indicateur	Concentration annuelle moyenne de PM2,5
Unité de mesure	mg/m ³

Méthode d'évaluation

Les PM2,5 représentent les particules fines inhalables, dont le diamètre est généralement inférieur ou égal à 2,5 micromètres. Les particules fines peuvent entraîner d'importants problèmes de santé dans les villes, principalement au niveau des systèmes respiratoire et cardiovasculaire. Pour contrôler le niveau de ces particules fines, des systèmes de suivi de la qualité de l'air mesurent les concentrations de PM dans toute la ville. Les principales sources de particules PM2,5 sont la combustion du bois, les gaz d'échappement des véhicules à moteur à essence et diesel et la poussière des routes.

Étapes de calcul :

- Recueillir les concentrations en PM2,5 mesurées des stations de surveillance installées dans la ville et calculer les moyennes sur un an pour chaque station.
- Calculer l'indicateur comme la moyenne des valeurs calculées à l'étape précédente (mg/m³)

Critère	B4.5 Concentration de particules (PM10)
Type	Recommandé
Indicateur	Concentration moyenne annuelle de PM10
Unité de mesure	mg/m ³

Méthode d'évaluation

La pollution par les particules (PM10) est composée de très petites particules liquides et solides flottant dans l'air. Les PM10 sont un mélange de matières telles que la fumée, la suie, la poussière, les sels, les acides et les métaux. Les particules se forment également lorsque les gaz émis par les véhicules à moteur et l'industrie subissent des réactions chimiques dans l'atmosphère. Les PM10 figurent parmi les polluants atmosphériques les plus nocifs. Lorsqu'elles sont inhalées, ces particules échappent aux défenses naturelles du système respiratoire et se logent profondément dans les poumons. Ce critère permet d'évaluer le niveau d'exposition des habitants aux PM10 dans la zone de la ville.

Étapes de calcul :

- Recueillir les concentrations en PM10 mesurées des stations de surveillance installées dans la ville et calculer les moyennes sur un an pour chaque station.
- Calculer l'indicateur comme la moyenne des valeurs calculées à l'étape précédente (mg/m³)

Critère	B4.6 Réduction des déchets solides industriels
Type	Recommandé
Indicateur	Réduction annuelle des déchets solides industriels par l'industrie manufacturière.
Unité de mesure	Tonnes/an

Méthode d'évaluation

Cet indicateur donne des renseignements sur l'efficacité de l'utilisation des ressources des entreprises manufacturières à forte incidence qui opèrent dans la ville. Cet aspect est important pour évaluer la manière dont la ville gère la pollution qui découle des activités industrielles. S'ils sont mal évalués et ne sont pas gérés en collaboration avec les autorités nationales, les déchets des sites industriels peuvent constituer une menace pour la santé publique. En outre, les industries qui produisent des déchets sont moins compétitives, surtout si ce sont des agents d'exportation.

Étapes de calcul :

- Calculer la quantité totale de déchets solides produite en tonnes dans des secteurs industriels à forte incidence sélectionnés

Les déchets industriels comprennent les déchets provenant de :

- secteur manufacturier à forte incidence (notamment ciment, construction, agroalimentaire, textile) ;
- zones industrielles.

Cet indicateur évalue les effets obtenus grâce au soutien apporté aux projets axés sur le secteur privé en matière de prévention de la pollution et de gestion des déchets basée sur l'économie circulaire. Il est possible de réduire les déchets en modernisant les équipements de recyclage, en augmentant l'utilisation des déchets comme combustible, en améliorant la conception des emballages, en échangeant des sous-produits réutilisables entre les entreprises. Ces résultats peuvent être atteints grâce à des programmes municipaux qui proposent une assistance technique visant à définir / évaluer / améliorer les investissements dans la réduction des déchets et la réutilisation des matériaux, des programmes innovants qui s'attaquent à des obstacles bien ancrés, tels que l'accès limité des PME au financement dans le secteur et des subventions qui facilitent l'adoption des meilleures technologies disponibles. Le dialogue politique et les campagnes de communication liées à la promotion d'une économie circulaire peuvent également amener ces résultats.

B.5 Eau

Critère	B5.1 Consommation totale d'eau
Type	Obligatoire
Indicateur	Quantité totale d'eau consommée dans la ville en litres par jour divisée par la population totale de la ville.
Unité de mesure	litres/jour/personne

Méthode d'évaluation

La consommation d'eau dépend de différents aspects, tels que le climat, le prix de l'eau, la typologie des utilisateurs d'une ville. Ce paramètre n'est donc pas constant et en général il est plus élevé dans les villes à revenus élevés. Plus généralement, l'amélioration des réseaux de distribution d'eau peut garantir une consommation durable de l'eau en fonction des ressources en eau.

Étapes de calcul :

- Calculer la quantité totale d'eau consommée dans la ville en litres par jour (A) - numérateur
 - Calculer la population totale de la ville (B) - dénominateur
 - Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : A/B (litres/jours)
-

B.6 Énergie

Critère	B6.1 Énergie thermique consommée par les bâtiments résidentiels	
Type	Recommandé	
Indicateur	Consommation totale d'énergie thermique finale pour le fonctionnement des bâtiments résidentiels en kilowattheures divisée par la population totale de la ville	
Unité de mesure	kWh/habitant/an	
Valeur réelle de l'indicateur (2018)	(valeur)	kWh/habitant/an
Valeur estimée de l'indicateur en 2013	(valeur)	kWh/habitant/an
Valeur cible de l'indicateur pour 2023	(valeur)	kWh/habitant/an
Méthode d'évaluation		
<p>La consommation totale d'énergie thermique finale représente la consommation globale des bâtiments résidentiels pour le chauffage, la climatisation et l'eau chaude sanitaire. Ces informations sont utiles pour améliorer la gestion de la production, de la consommation et de la conservation de l'énergie thermique. L'indicateur donne des renseignements sur la performance énergétique du parc immobilier de la ville.</p>		
Étapes de calcul :		
<ul style="list-style-type: none">- Recueillir auprès des fournisseurs d'énergie la consommation finale d'énergie thermique des bâtiments résidentiels par vecteur énergétique (c'est-à-dire gaz, pétrole, biomasse, etc.) en kilowattheures.- Calculer la consommation totale d'énergie thermique finale en additionnant toutes les consommations par vecteur d'énergie- Déterminer la population totale de la ville- Calculer l'indicateur en divisant la consommation totale d'énergie thermique finale utilisée pour le fonctionnement des bâtiments résidentiels par la population totale de la ville		
Remarque :		
<ul style="list-style-type: none">- Dans le calcul de la consommation d'énergie thermique finale, les utilisations suivantes de l'énergie doivent être prises en compte : chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire. Si des données de consommation concernant un ou plusieurs usages ne sont pas disponibles, il convient de le signaler dans le formulaire de candidature.		

Critère	B6.2 Énergie électrique consommée par les bâtiments résidentiels	
Type	Obligatoire	
Indicateur	Consommation totale d'énergie électrique finale pour le fonctionnement des bâtiments résidentiels en kilowattheures divisée par la population totale de la ville	
Unité de mesure	kWh/habitant/an	
Valeur réelle de l'indicateur (2018)	(valeur)	kWh/habitant/an
Valeur estimée de l'indicateur en 2013	(valeur)	kWh/habitant/an
Valeur cible de l'indicateur pour 2023	(valeur)	kWh/habitant/an
Méthode d'évaluation		
<p>La consommation totale d'énergie électrique finale représente la consommation globale des bâtiments résidentiels. Ces informations sont utiles pour améliorer la gestion de la production, de la consommation et de la conservation de l'électricité.</p> <p>Étapes de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir auprès des fournisseurs d'électricité les données relatives à la consommation finale d'énergie électrique des bâtiments résidentiels en kilowattheures. - Déterminer la population totale de la ville - Calculer l'indicateur en divisant la consommation totale d'énergie électrique finale pour le fonctionnement des bâtiments résidentiels en kilowattheures par la population totale de la ville 		

Critère	B6.3 Part des énergies renouvelables par rapport à la consommation totale d'énergie électrique de la ville	
Type	Recommandé	
Indicateur	Consommation totale d'électricité produite à partir de sources renouvelables divisée par la consommation totale d'énergie électrique de la ville	
Unité de mesure	%	
Valeur réelle de l'indicateur (2018)	(valeur)	%
Valeur estimée de l'indicateur en 2013	(valeur)	%
Valeur cible de l'indicateur pour 2023	(valeur)	%
Méthode d'évaluation		
<p>L'utilisation de sources d'énergie renouvelables est une priorité majeure pour le développement durable, notamment parce qu'elles permettent de minimiser les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la sécurité et la diversification de l'approvisionnement énergétique, ainsi que la protection de l'environnement.</p> <p>Les sources renouvelables comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Énergies renouvelables non combustibles : énergies géothermique, solaire, éolienne, hydraulique, marémotrice et houlomotrice - Les énergies renouvelables et déchets combustibles : biomasse (bois de chauffage, déchets végétaux, éthanol), déchets urbains (déchets collectés par les autorités locales pour être éliminés dans un site central afin de produire de la chaleur et/ou de l'électricité) et déchets industriels <p>Étapes de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir auprès des fournisseurs d'électricité les données relatives à la consommation totale d'énergie électrique de la ville. Habituellement, les données de consommation sont organisées en trois catégories : résidentielle, commerciale et industrielle (A) - dénominateur - Recueillir la production d'énergie électrique à partir des sources renouvelables auprès du fournisseur d'électricité local, du bureau municipal de l'énergie ou de l'environnement (B) - numérateur - Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $A/B \times 100$ (%) 		

B.7 Zones d'habitation, matériaux de construction et systèmes technologiques écologiques

Critère	B7.1 Espaces verts urbains
Type	Recommandé
Indicateur	Proportion de l'ensemble des zones végétalisées à l'intérieur du périmètre de la ville par rapport à la superficie totale
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

La surface d'espaces verts dans la ville constitue un aspect important à prendre en compte car elle joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de vie en atténuant l'effet des îlots de chaleur urbains et en captant les polluants atmosphériques.

Étapes de calcul :

- Calculer la surface de zones de végétation (en hectares) dans la ville (A) - numérateur
 - Calculer la superficie totale de la ville (B) - dénominateur
 - Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : A/B (%)
-

Critère	B7.2 Espaces verts par rapport à la population de la ville
Type	Obligatoire
Indicateur	Superficie totale d'espaces verts dans la ville divisée par un 100 000e de la population totale de la ville.
Unité de mesure	ha/100 000 habitants

Méthode d'évaluation

Une ville habitable comporte une proportion appropriée d'espaces verts par rapport à sa population.

Les espaces verts dans les villes offrent de nombreux avantages aux citoyens en tant qu'espace de sport et de loisirs et de préservation des milieux naturels. Les espaces verts peuvent améliorer l'environnement urbain en contribuant à la régulation de la qualité de l'air et du climat. Ils permettent de recharger les nappes phréatiques et de protéger les lacs et les cours d'eau des ruissellements pollués.

Étapes de calcul :

- Calculer la superficie totale (en hectares) de verdure dans la ville (A) - numérateur
- Calculer le 100 000e de la population totale de la ville (B) - dénominateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : A/B (ha/100 000 habitants)

Critère	B7.3 Toitures végétales
Type	Recommandé
Indicateur	Superficie totale des toitures des bâtiments couvertes de végétation divisée par la superficie totale des toitures de la ville.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

Une toiture végétale est un toit de bâtiment couvert de végétation et d'un milieu de culture, plantés sur une membrane d'étanchéité. Une toiture végétale contribue à minimiser les effets d'îlots de chaleur dans une ville et à améliorer l'absorption de l'eau.

Étapes de calcul :

- Calculer la surface agrégée des toits des bâtiments dans la ville (A) - dénominateur
- Calculer la surface agrégée des toits de bâtiments couverts de matières végétales (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $B/A \times 100$ (%)

C - Durabilité sociale, économique et culturelle

C.4 Population active

Critère	C4.1 Taux de chômage de la ville
Type	Obligatoire
Indicateur	Nombre de citoyens en âge de travailler n'ayant pas d'emploi, salarié ou indépendant, mais qui sont disponibles pour travailler et cherchent du travail, divisé par la population active totale.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

Le taux de chômage de la ville est l'un des indicateurs les plus significatifs, révélateur de la performance générale du marché du travail et de la conjoncture économique. Les chômeurs sont des personnes sans emploi, qui cherchent activement du travail et sont disponibles pour travailler. Les personnes qui ne sont pas à la recherche d'un emploi mais qui ont une perspective d'embauche future sont considérées comme des chômeurs. Les personnes qui ne recherchent pas activement un emploi (par le biais de recherches d'emploi, de rencontres, d'entretiens, etc.) ne sont pas prises en compte en tant que chômeurs ou en tant que membres de la population active.

La population active est constituée de la somme de tous les individus employés et chômeurs, qui en capacité de travailler.

Étapes de calcul :

- Calculer le nombre de la population active totale (A) - dénominateur
- Calculer le nombre d'habitants de la ville en âge de travailler qui étaient au chômage pendant la période de référence de l'enquête (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $B/A \times 100$ (%)

Critère	C4.2 Population vivant dans la pauvreté
Type	Obligatoire
Indicateur	Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté divisé par la population totale actuelle de la ville.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

Cet indicateur donne des renseignements sur le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est le niveau minimal de revenu considéré comme adéquat dans un pays. Les personnes vivant en dessous de cette limite sont celles qui ne sont pas en mesure de subvenir de manière adéquate, sur une période de 12 mois, à leurs besoins en eau, nourriture, logement et autres besoins fondamentaux pour mener une vie saine. L'indicateur est très important pour définir la condition sociale et économique d'une zone spécifique.

Étapes de calcul :

- Calculer le nombre de la population totale actuelle de la ville (A) - dénominateur
- Calculer le nombre total d'habitants de la ville vivant sous le seuil de pauvreté en multipliant le nombre de ménages de la ville vivant au seuil de pauvreté ou en dessous par le nombre moyen actuel de personnes par ménage pour cette ville (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $B/A \times 100$ (%)

Remarque :

- la Banque mondiale enregistre le seuil de pauvreté de chaque pays. Ils sont consultables sur son site Web à l'adresse suivante : www.worldbank.org ou directement sur le site Web de PovertyNet à l'adresse suivante : www.poverty.net

C.5 Performance économique

Critère	C5.1 PIB par habitant
Type	Obligatoire
Indicateur	PIB par habitant.
Unité de mesure	Euro/habitant

Méthode d'évaluation

Cet indicateur définit la performance économique et le développement d'une ville. Il représente le PIB (produit intérieur brut), c'est-à-dire la valeur de tous les biens et services finaux produits au cours d'une année donnée, divisée par le nombre d'habitants pour la même année.

Étapes de calcul :

- Calculer le nombre total de la population de la ville (A) - dénominateur
 - Sélectionner le PIB de la ville (B) - numérateur
 - Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : B/A
-

Critère	C5.2 Intensité énergétique du PIB
Type	Recommandé
Indicateur	Consommation totale d'énergie primaire divisée par le PIB.
Unité de mesure	MJ/euro

Méthode d'évaluation

Cet indicateur met en relation les thèmes transversaux de la productivité économique, de l'efficacité énergétique et des changements climatiques. En analysant les valeurs, il est possible de comprendre si la ville diminue au fil du temps l'intensité énergétique de son économie (découplage relatif), ou si elle augmente le PIB et diminue la demande énergétique (découplage absolu).

Étapes de calcul :

- Définir l'unité du PIB (A) - dénominateur
- Définir la consommation d'énergie primaire (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : B/A

Critère	C5.3 Intensité carbone du PIB
Type	Recommandé
Indicateur	Total d'équivalents en CO ₂ de la ville. Émissions divisées par le PIB.
Unité de mesure	kg CO ₂ /euro

Méthode d'évaluation

Cet indicateur met en relation les thèmes transversaux de la productivité économique et des changements climatiques. En analysant les valeurs, il est possible de comprendre si la ville diminue au fil du temps l'intensité carbone de son économie (découplage relatif) ou si elle augmente le PIB et diminue les émissions de carbone (découplage absolu).

Étapes de calcul :

- Définir l'unité du PIB (B) - dénominateur
- Définir les émissions annuelles de CO₂ (A) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : B/A

C.6 Attrait mondial

Critère	C6.1 Visiteurs
Type	Recommandé
Indicateur	Nombre de visiteurs étrangers et nationaux.
Unité de mesure	n/1000 habitants
Méthode d'évaluation	

Cet indicateur montre l'attractivité d'une ville comme lieu de vie, de travail, d'études, de visite ou d'affaires.

Étapes de calcul :

- Calculer le 1000e de la population de la ville (A) - dénominateur
 - Calculer le nombre total de visiteurs étrangers et nationaux (B) - numérateur
 - Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : B/A
-

C.7 Sécurité

Critère	C7.1 Nombre de pompiers pour 100 000 habitants
Type	Recommandé
Indicateur	Nombre total de pompiers rémunérés à plein temps divisé par un 100 000e de la population de la ville.
Unité de mesure	n/100 000 habitants

Méthode d'évaluation

L'indicateur vise à calculer le nombre de pompiers rémunérés. Un pompier fait référence à un membre du personnel opérationnel à plein temps qui s'occupe de l'extinction des incendies. Les pompiers volontaires et le personnel qui ne participe pas directement aux activités d'extinction des incendies ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Étapes de calcul :

- Calculer le 100 000e de la population de la ville (A) - dénominateur
 - Calculer le nombre total de pompiers rémunérés à temps plein (B) - numérateur
 - Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : B/A
-

C.8 Éducation

Critère	C8.1 Population féminine d'âge scolaire
Type	Obligatoire
Indicateur	Nombre de de filles en d'âge d'être scolarisées inscrites aux niveaux primaire et secondaire dans les écoles publiques et privées divisé par le nombre total de la population féminine d'âge scolaire.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

L'indicateur prend en compte dans le calcul les niveaux d'enseignement primaire et secondaire dans les écoles publiques et privées, et une inscription à temps partiel est considérée comme une inscription à temps plein. Le pourcentage vise à représenter la diffusion de l'éducation formelle parmi la population d'âge scolaire, pour déterminer les possibilités de développement qu'offrent les villes, également en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'autonomisation des femmes.

Étapes de calcul :

- Calculer le nombre total de femmes d'âge scolaire (A) - dénominateur
 - Calculer le nombre de femmes d'âge scolaire inscrites dans les écoles primaires et secondaires, publiques et privées (B) - numérateur
 - Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $B/A \times 100$ (%)
-

Critère	C8.2 Elèves achevant des études secondaires
Type	Obligatoire
Indicateur	Nombre total d'élèves appartenant à un groupe scolaire qui termine la dernière année de l'enseignement secondaire divisé par le nombre total d'élèves appartenant à un groupe scolaire.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

L'indicateur prend en compte les élèves appartenant à un groupe scolaire qui terminent la dernière année d'enseignement secondaire sans échec ou sans changer d'école.

Étapes de calcul :

- Calculer le nombre total d'élèves appartenant à un groupe scolaire (A) - dénominateur
- Calculer le nombre total d'élèves appartenant à un groupe scolaire qui termine la dernière année d'enseignement secondaire (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $B/A \times 100$ (%)

C.9 Santé

Critère	C9.1 Accessibilité aux lits d'hôpitaux pour malades hospitalisés
Type	Obligatoire
Indicateur	Nombre total de lits d'hôpitaux publics et privés pour malades hospitalisés divisé par un 100 000e de la population totale de la ville.
Unité de mesure	n/100 000 habitants

Méthode d'évaluation

Le nombre de lits d'hôpitaux publics et privés pour malades hospitalisés est un indicateur qui permet de vérifier le niveau de services de santé et du système de santé.

Les lits d'hospitalisation et de maternité sont pris en compte dans le calcul, ainsi que les lits des services fermés (manque de personnel de santé et travaux de construction) et les lits des patients qui ont besoin d'une assistance continue, d'incubateurs et de soins spécialisés. En revanche, les lits de soins de jour, les lits de pré-anesthésie, les lits de réveil, les lits pour la famille du patient et le personnel hospitalier ne sont pas pris en considération.

Étapes de calcul :

- Calculer le 100 000e de la population totale de la ville (A) - dénominateur
- Calculer le nombre total de lits d'hôpitaux publics et privés (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : B/A

C.10 Logement

Critère	C10.1 Population des villes vivant dans des bidonvilles ou des taudis
Type	Obligatoire
Indicateur	Nombre de personnes vivant dans des bidonvilles ou des taudis divisé par la population de la ville.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

Il importe de calculer le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles, car c'est un indicateur de la pauvreté et de la présence de logements insalubres et précaires sur le territoire.

ONU-HABITAT définit un ménage de bidonville comme un groupe d'individus vivant sous le même toit dans une zone urbaine et ne possédant pas un ou plusieurs des éléments suivants :

1. Logement durable de nature permanente qui protège contre les conditions climatiques extrêmes
2. Un espace de vie suffisant, c'est-à-dire pas plus de trois personnes partageant la même chambre
3. Accès facile à l'eau potable en quantité suffisante et à un prix abordable
4. L'accès à un assainissement approprié sous la forme de toilettes privées ou publiques partagées par un nombre raisonnable de personnes
5. Statut résidentiel garanti qui empêche les expulsions forcées

Étapes de calcul :

- Calculer le nombre d'habitants de la ville (A) - dénominateur
- Calculer le nombre de ménages des bidonvilles dans la ville
- Multipliez ce nombre par la taille moyenne actuelle du ménage pour obtenir le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $B/A \times 100$ (%)

D - Politique et gouvernance

D.3 Institution

Critère	D3.1 Femmes élues
Type	Obligatoire
Indicateur	Nombre de postes d'élus municipaux occupés par des femmes divisé par le nombre total de postes d'élus municipaux.
Unité de mesure	%

Méthode d'évaluation

Cet indicateur reflète l'équité entre les genres dans la société et le degré d'ouverture de la gouvernance. Ce nombre comprend les postes occupés par des femmes directement élues au conseil municipal ou au sein d'administrations publiques de la ville et les postes de direction élus.

Étapes de calcul :

- Calculer le nombre total de postes élus au niveau des villes (A) - dénominateur
- Calculer le nombre total de postes élus au niveau de la ville occupés par des femmes (B) - numérateur
- Calculer la valeur de l'indicateur comme suit : $B/A \times 100$ (%)

Critère	D3.2 Participation de la communauté aux activités de planification urbaine
Type	Obligatoire
Indicateur	Niveau d'implication des usagers dans la planification urbaine.
Unité de mesure	Indice

Méthode d'évaluation

L'indicateur vise à mesurer le niveau d'implication de la collectivité dans les activités de planification par la redistribution du pouvoir. L'évaluation porte donc sur les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les citoyens (habitants et utilisateurs) sont-ils intégrés au processus de planification ?
- Dans quelle mesure leur avis est-il pris en considération ?
- Dans quelle mesure déterminent-ils le programme de planification ?
- Les personnes sont-elles « planifiées » par des experts externes ou font-elles partie du processus décisionnel ?
- Y a-t-il une dichotomie entre les planificateurs qui détiennent le pouvoir (et soi-disant la connaissance) et les citoyens ?

L'échelle d'Arnstein, établie par Sherry Arnstein (SA), est la référence en matière d'évaluation de la planification par la communauté. Les études actuelles en matière de participation des citoyens à la planification continuent de s'appuyer sur ses travaux. Le processus d'évaluation proposé ici est donc fondé sur l'échelle d'AS (figure 1) et sur les développements ultérieurs d'Hélène Chelzen et Anne Jégou en 2015 qui tendent à prendre en considération l'évolution récente des pratiques (figure 2).

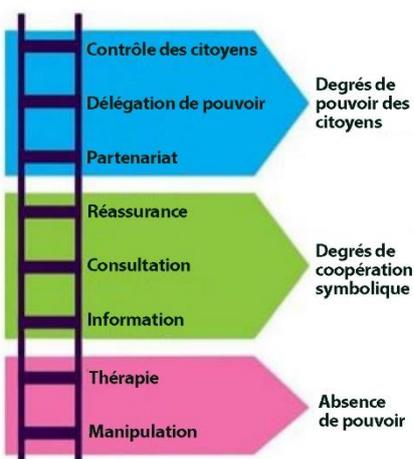


Figure 1 : Échelle originale d'Arnstein, composée de 8 échelons et de 3 catégories.

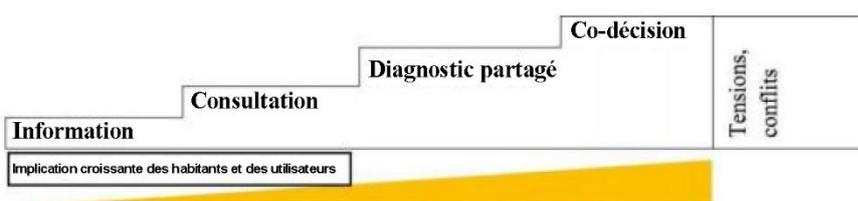


Figure 2 : Évaluation de l'implication des habitants, Hélène Chelzen et Anne Jégou, à partir d'Arnstein et Beuret.

Étapes de calcul :

Pour caractériser la valeur de l'indicateur :

- 1- Utiliser l'échelle de Sherry Arnstein sur la participation des citoyens. Evaluer le niveau d'implication des utilisateurs dans la planification.

SCORE -1 (NIVEAU 1) Non-participation ou manipulation et thérapie (dans l'échelle d'Arnstein).

SCORE 0 (NIVEAU 2) Degrés de coopération symbolique : Information / Consultation / Réassurance (dans l'échelle d'Arnstein).

SCORE 3 (NIVEAU 3) Degrés de pouvoir effectif des citoyens : Partenariat, délégation de pouvoir et contrôle citoyen (dans l'échelle d'Arnstein) en une seule phase, telle que lors du diagnostic ou après la livraison.

SCORE 5 (NIVEAU 4) Degrés de pouvoir effectif des citoyens : Partenariat, délégation de pouvoir et contrôle citoyen (dans l'échelle d'Arnstein), à toutes les étapes.

Spécifications :

Le critère ne peut être appliqué que lors de la mise en œuvre d'un processus de planification pour une zone de la ville, dans laquelle la communauté participe aux activités de planification urbaine.

En guise d'introduction à la détermination du niveau d'implication des citoyens, la méthode prévoit la définition des principaux échelons de l'échelle SA et des paliers de Chelzen et Jégou, classés dans les 3 catégories :

1/Non participation ;

2/Degrés de coopération symbolique ;

3/Degrés de pouvoir effectif des citoyens, y compris le diagnostic partagé et la codécision.

1/ Catégorie « Non-participation » ou « Aucun pouvoir » comprenant les échelons « Manipulation » et « Thérapie » (dans l'échelle d'Arnstein).

La description des 2 échelons de la catégorie « Non-participation/Aucun pouvoir », c'est-à-dire « Manipulation » et « Thérapie », présentée par SA consiste en une expertise entièrement externe pour la réalisation du projet urbain sur le quartier et un manque de transparence dans les communications relatives au programme.

2/ Catégorie « Degrés de coopération symbolique » comprenant les échelons « Information », « Consultation » et « Réassurance » (dans l'échelle d'Arnstein).

Dans la catégorie « Degrés de coopération symbolique », le niveau de transparence de l'information est bon, mais la redistribution du pouvoir est faible et la participation reste symbolique. La raison en est l'objectif de la communication.

Ici, le but de l'« information » est d'expliquer le projet et d'obtenir davantage de soutien. Il n'y a pas d'option ou de scénario à discuter avec les citoyens. Les gens ont très peu de possibilités d'influencer le programme conçu par des experts externes. L'information est un flux à sens unique du maître d'ouvrage/promoteur du projet vers les utilisateurs.

Ici, « consultation » signifie recueillir l'avis des habitants et des utilisateurs. Il n'est toutefois pas garanti qu'il sera pris en considération. Il n'y a pas de garantie de suivi. Les possibilités de prendre en compte les préoccupations et les idées des citoyens sont souvent marginales.

La consultation n'aboutira à un certain pouvoir des citoyens que si les résultats de la consultation sont pris en compte.

3/ Catégorie « Degrés de pouvoir des citoyens » comprenant les échelons « Partenariat », « Délégation de pouvoir » et « Contrôle des citoyens » (dans l'échelle d'Arnstein) et « Diagnostic partagé » et « Codécision » (de Chelzen et Jégou).

Le point principal de cette catégorie est la reconnaissance de l'expertise des habitants et des utilisateurs, et leur intégration au sein du projet.

Ici, le terme « partenariat » fait référence à la redistribution du pouvoir, partagé entre les citoyens et les détenteurs du pouvoir dans les responsabilités de planification et de prise de décision. Cela peut se faire notamment lors des diagnostics, en amont de la définition du projet ou après la livraison.

Un diagnostic partagé (ou état actuel des réalisations partagé) consiste à comprendre les pratiques spatiales du territoire urbain et à mettre en évidence les dysfonctionnements sur la base de l'expérience et de l'expertise des usagers. Dans cette approche, les utilisateurs n'ont pas de

pouvoir de décision, mais ils sont reconnus/admis comme étant indispensables à l'élaboration du diagnostic.

Ils sont donc plus susceptibles d'influencer l'ordre du jour en faisant part de leurs besoins et de leurs préoccupations. Dans le processus de planification, le diagnostic partagé peut se produire en amont pour constituer le fondement du projet.

Il peut également être réalisé une fois le projet terminé pour évaluer les résultats et envisager des mesures correctives en conséquence.

Elle conduit à la « codécision », si les utilisateurs sont ensuite impliqués dans la co-construction et/ou le choix du scénario de planification sur la base de ce diagnostic partagé.

Niveaux d'évaluation :

Niveau 0 : Non-participation

Niveau 1 : Degrés de participation symbolique (information et consultation)

Niveau 2 : Diagnostic partagé

Niveau 3 : Codécision

Évaluation des niveaux de participation :

Le tableau suivant vise à faciliter l'évaluation des différents niveaux.

Les informations présentées ici ne sont pas exhaustives.

Échelon	Éléments à mettre en évidence	Source des données (à titre indicatif)
Information	Nombre et variété des supports d'information (panneaux sur le site, dossier incluant toutes les études, programmes et calendrier sur le site Web, brochures de communication spécifiques, articles dans le journal de la ville, réunions d'information, une maison du projet avec des maquettes du projet prévu, etc.)	Documents Liens internet Photos
Information et consultation	Calendrier des réunions publiques, y compris leur durée, leur nombre et leurs dates. (Le calendrier permet-il la participation du plus grand nombre ? Quand est-il prévu : le jour, le soir ou les deux ? Horaires de travail, jours fériés ou les deux ? Où : lieu connu de la communauté, changement de lieu ?)	Calendrier des réunions d'information et de concertation
Consultation (sur le programme du projet) à Codécision	Comment se fait-elle (registre public, enquête) ? Quand est-ce fait ? (doit mettre en évidence le potentiel d'intégration des suggestions des individus) ? Les résultats sont-ils partagés ?	Enquête par Contrat de consultant, le cas échéant
Diagnostic partagé	Processus de diagnostic partagé, Conseil dédié existant, Enquête réalisée auprès des utilisateurs,	Contrat de consultant, Compte rendu de l'atelier, Photos, Diagnostic final

	Ateliers pour établir et confirmer le diagnostic collectivement	
Codécision	Processus de codécision Services de conseil spécialisés existants ? Ateliers ? Scénarios existants présentés aux utilisateurs ? Évolution du scénario pour intégrer les réactions des citoyens	Contrat de consultant, Comptes rendus des ateliers, photos, plans